

L'adresse seule doit être mise de ce côté de la carte.
L'autre côté est réservé à la correspondance.

CARTE POSTALE.

PRIX pour la FRANCE et l'ALGERIE : 10 centimes pour la même ville
ou la circonscription du même bureau. 15 centimes de bureau à bureau.

PRIX pour les PAYS ÉTRANGERS avec lesquels l'échange des Cartes
postales est autorisé : 15 ou 20 centimes suivant la destination.



M. *Emile Cartailhac*

Directeur des *Matériaux*

5 Rue de la Chaîne

a *Toulouse*

Département } *Haute-Garonne*
ou
Pays :

Lorsque la carte est à destination
d'une ville, indiquer très-exactement la
rue et le numéro de la maison.
Quand elle est destinée pour une
commune rurale, indiquer le nom du
bureau de poste qui la dessert.

927552/44611

927882 14612 St. Germain, 12 janvier 1878

Merci de votre beau, excellent et très
savant volume. C'est un travail des plus
intéressants. Je savorais que vous fûtes
très bien les choses, mais toutes mes
prévisions ont été dépassées. Cet ouvrage
renferme des masses de faits curieux. Ten-
nisi excellent.

Dans quelques jours vous recevrez ma
discussion sur le Chronométrisme de Penhouët.
C'est une publication bien plus modeste.

C'est à vous

G. de Montillet